ISSN: 2563-8904

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux modalités prescrites par e Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le <u>Budget principal des dépenses de 2022-2023</u> et la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) est chargé de fournir des services de soutien et des installations à plusieurs tribunaux administratifs fédéraux au moyen d'un guichet unique et intégré. Ces services comprennent les services spécialisés requis par chaque tribunal (services de greffe, recherche et analyse, activités juridiques et autres activités relatives au mandat ou à des dossiers propres à chaque tribunal), ainsi que les services internes (p. ex. ressources humaines, services financiers, gestion et technologies de l'information, locaux, sécurité, planification et communications).

Des renseignements supplémentaires sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes du SCDATA figurent dans le Plan ministériel 2022-2023.

1.1. Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport (annexe A) inclut les autorisations de dépenser du SCDATA accordées par le Parlement et utilisées par le SCDATA, conformément au Budget principal des dépenses de l'exercice 2022-2023. Ce rapport a aussi été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois de crédits, sous forme de limites annuelles et par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

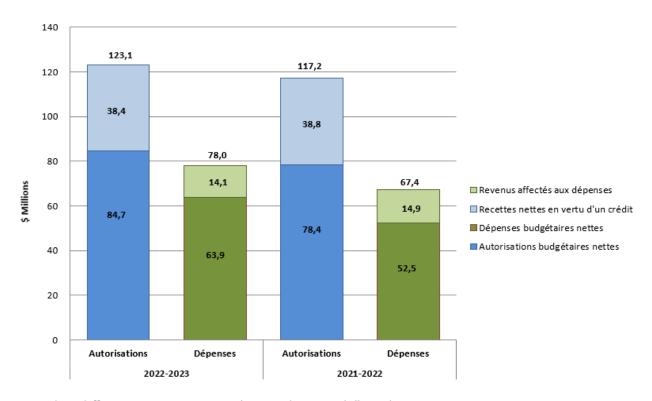
Le SCDATA utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre le rapport financier trimestriel et les états financiers ministériels est le moment où les revenus et les charges sont comptabilisés.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux points qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette d'autorisations disponibles pour l'exercice financier ainsi que les dépenses réelles pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2022.

La structure financière du SCDATA repose principalement sur des autorisations budgétaires votées, notamment celles pour le Crédit 1 – Dépenses du programme et recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) ainsi que les autorisations législatives se rapportant aux contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les RNC autorisent le SCDATA à effectuer des dépenses recouvrables sur les comptes de fonctionnement du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi (AE). Le graphique 1 ci-dessous présente les autorisations budgétaires et les dépenses brutes et nettes pour le troisième trimestre de l'exercice 2022-2023. Pour plus de détails, veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations à l'annexe A.

Graphique 1 : Comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires pour les trimestres s'étant terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.



^{*} Les chiffres peuvent ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

Le SCDATA a dépensé 78,0 millions de dollars (63 % du total des autorisations disponibles), y compris le régime d'avantages sociaux des employés (RASE), dans le troisième trimestre de 2022-2023 par rapport à 67,4 millions de dollars (58 % du total des autorisations disponibles) dans le même trimestre de 2021-2022. La majorité des dépenses dans le troisième trimestre de 2022-2023 est liée au personnel, soit

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

67,7 millions de dollars (87 % des dépenses brutes). Les 10,3 millions de dollars restants se rapportent principalement aux services professionnels et spéciaux (en particulier aux services informatiques, aux coûts de traduction et aux services de conseil) et aux frais de location.

2.1. Changements importants relatifs aux autorisations

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 31 décembre 2022, les autorisations budgétaires nettes disponibles (y compris le RASE) totalisent \$84,7 millions de dollars, une augmentation de 6,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due principalement au financement temporaire reçu pour remédier aux enjeux d'intégrité des programmes et les projets de réinstallation des bureaux, ainsi qu'au financement reçu pour des ajustements de rémunération.

2.2. Changements importants aux recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC)

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 31 décembre 2022, les autorisations relatives aux RNC ont diminué de 38,8 millions de dollars en 2021-2022 à 38,4 millions de dollars en 2022-2023. Il n'y a pas de changements significatifs aux RNC ce trimestre.

2.3. Changements importants concernant les dépenses

(Veuillez consulter le tableau des dépenses ministérielles budgétaires par article courant de l'annexe B.)

Dépenses pour le trimestre

Les dépenses budgétaires brutes au troisième trimestre sont passées de 25,2 millions de dollars en 2021-2022 à 31,2 millions de dollars en 2022-2023 principalement causé par une augmentation des dépenses liées au personnel (5,2 millions de dollars) liée à l'embauche d'employés supplémentaires pour répondre aux mandats nouveaux ou modifiés des tribunaux et à la croissance de la charge de travail découlant de facteurs externes, ainsi qu'à une hausse des taux de rémunération découlant de la signature de conventions collectives.

Dépenses cumulatives à ce jour

Les dépenses budgétaires brutes cumulatives totales à ce jour sont passées de 67,4 millions de dollars en 2021-2022 à 78,0 millions de dollars en 2022-2023 principalement causé par une augmentation des dépenses liées au personnel (9,8 millions de dollars) liée à l'embauche d'employés supplémentaires pour répondre aux mandats nouveaux ou modifiés des tribunaux, et à une hausse des taux de rémunération découlant de la signature de conventions collectives.

3. Risques et incertitudes

Le SCDATA est exposé à divers risques dans son environnement opérationnel qui pourraient avoir un effet négatif sur l'atteinte de ses objectifs. Le SCDATA surveille ces risques à tous les niveaux de gestion à partir de divers points de vue. Cela permet à la direction d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les principaux risques en mettant en œuvre des stratégies d'atténuation des risques, qui comprennent la réaffectation des ressources, si nécessaire.

Répondre aux charges de travail exigeantes et dynamiques des tribunaux qu'il dessert est au cœur du contexte opérationnel du SCDATA. Les mandats législatifs et stratégiques des tribunaux sont très sensibles aux demandes externes et, par conséquent, les tribunaux peuvent parfois faire face à des fluctuations de leur charge de travail, ce qui peut créer des charges de travail imprévisibles. Le taux de poste vacant parmi les membres des tribunaux peut avoir une incidence sur le moment où la charge de travail peut être traitée et fait l'objet d'un suivi. Le SCDATA continue de travailler en étroite collaboration avec les tribunaux pour identifier les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la charge de travail, afin de permettre au SCDATA de planifier ses opérations et ses investissements en conséquence.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le SCDATA a terminé la consolidation du mandat et des membres, du greffe et des services juridiques de huit secrétariats en deux secrétariats intégrés qui appuient huit tribunaux, ce qui se traduit par des opérations plus économiques et efficaces. Le SCDATA continue de développer ses activités à la suite du transfert de mandats nouveaux et modifiés aux tribunaux auxquels il fournit des services. Le SCDATA met en œuvre une stratégie de milieu de travail hybride à long terme qui offre de la flexibilité à ses employés et contribuera à réduire l'empreinte globale de l'infrastructure du gouvernement du Canada tout en maintenant la haute qualité de service pour laquelle il est reconnu.

Approbation des cadres supérieurs Approuvé par : Orlando Da Silva, MB Administrateur en chef Annie Rémillard Directrice générale des services de gestion et dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada Le 28 février 2023

ANNEXE A

5. État des autorisations (non vérifié)

(en dollars)

Autorisations disponibles	Exercice 2022-2023: Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Exercice 2022-2023:	Exercice 2022-2023: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Exercice 2021-2022: Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Exercice 2021-2022: Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Exercice 2021-2022: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1— Dépenses du programme**	111 248 723	28 346 259	69 532 693	105 902 258	22 358 810	58 992 606
Moins : revenus affectés aux dépenses	-38 355 112	-6 873 032	-14 122 149	-38 804 851	-7 472 246	-14 944 492
Dépenses nettes du programme	72 893 611	21 473 227	55 410 544	67 097 407	14 886 564	44 048 114
Autorisations budgétaires législatives	11 820 039	2 830 342	8 491 027	11 274 095	2 818 524	8 455 571
Autorisations budgétaires totales	84 713 650	24 303 570	63 901 571	78 371 502	17 705 087	52 503 685

^{*}N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

ANNEXE B

6. Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

en dollars)

Dépenses et revenus	Exercice 2022-2023: Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Exercice 2022-2023: Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Exercice 2022-2023: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses: Personnel*	97 488 055	26 796 197	67 717 326	
Dépenses: Transports et			1 047 211	
communications	2 861 622	399 022		
Dépenses: Information	930 678	260 945	525 433	
Dépenses: Services	12 513 915	2 244 207	5 321 864	
professionnels et spéciaux	12 313 913	2 341 207		
Dépenses: Location	5 038 032	683 421	1 925 992	
Dépenses: Services de réparation	1 719 675	558 732	727 352	
et d'entretien	1715075	338 732	727 332	
Dépenses: Services publics,				
fournitures et	706 776	12 989	212 611	
approvisionnements				
Dépenses: Acquisition de	_	_	-	
terrains, bâtiments et travaux				
Dépenses: Acquisition de	1 807 986	124 088	551 126	
matériel et d'outillage	1007300	121000		
Dépenses: Autres subventions et	2 023	_	- 5 194	
paiements				
Total des dépenses budgétaires	123 068 762	31 176 602	78 023 720	
brutes	125 000 702	317,0002		
Revenus	-38 355 112	-6 873 032	-14 122 149	
Total des revenus affectés aux -38 355 112		-6 873 032	-14 122 149	
dépenses	30 333 112	00,002	27122145	
Dépenses budgétaires nettes totales	84 713 650	24 303 570	63 901 571	

Exercice 2021-2022: Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Exercice 2021-2022: Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Exercice 2021-2022: Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
91 846 584	21 556 493	57 876 801
3 341 576	- 13 939	494 119
945 032	165 780	671 123
9 370 083	2 543 207	5 874 252
4 650 542	667 547	1 963 059
2 738 563	70 727	134 741
703 016	147 860	279 253
-	-	1
3 571 413	42 412	153 362
9 544	- 2 752	1 468
117 176 353	25 177 333	67 448 177
-38 804 851	-7 472 246	-14 944 492
-38 804 851	-7 472 246	-14 944 492
78 371 502	17 705 087	52 503 685

^{**}Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est exclus des Dépenses du programme vu qu'il est inclus dans les Autorisations budgétaires législatives.

^{*}Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est inclus.